

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## Chronique Politique.

Les dépêches que l'on continue à recevoir concernant l'impression produite dans les différents départements de la France par la nouvelle de la capitulation de Bazaine, constatent la même unanimité de sentiments patriotiques et réclament du gouvernement les mesures les plus énergiques.

Nous n'avons encore aucun document officiel sur la capitulation de Metz. Nous ne connaissons ni les termes ni la nature de la convention passée entre les deux généraux.

On annonce, il est vrai, la publication d'un rapport sur la conduite politique et militaire du maréchal Bazaine. Ce rapport aurait servi de base à l'accusation formulée contre lui dans la proclamation du gouvernement et dans la proclamation de M. Gambetta à l'armée.

Nos lecteurs comprendront qu'en présence des renseignements contradictoires qui nous sont transmis de tous côtés, tant par la presse étrangère que par la presse française, nous attendions le moment où il nous sera possible de reproduire à ce sujet des documents officiels et authentiques.

On a reçu des nouvelles de Paris du 27 octobre. Elles constatent l'excellent esprit qui anime les défenseurs de la capitale.

Les enrôlements dans la garde nationale mobilisée se poursuivent activement.

Les souscriptions publiques pour achat de canons vont très-bien et couvrent déjà le prix de mille canons.

On estime que le rationnement de la viande fraîche durera jusqu'au 15 décembre, et alors il y aura pour cinq semaines de viande salée.

Le journal le *Français* assure que le pain ne sera pas rationné avant le premier janvier. Les gens riches se font un point d'honneur de se restreindre rigoureusement à la ration de tout le monde.

Malgré les efforts des Prussiens qui ont tout fait pour y mettre obstacle, de grands travaux de cheminement ont été exécutés du côté de Cachan et de Bagneux, et on a construit une sorte de grand redan qui rendra beaucoup de services à la défense.

L'armée assiégeante a établi de fortes batteries vers Bezons, devant Courbevoie. On assure qu'ils ont également des batteries puissantes au Bas-Meudon et à Choisy-le-Roi.

Le gouvernement de Paris a reçu le 27 octobre des dépêches du gouvernement de Tours.

### DÉPÊCHES PRUSSIENNES.

Berlin. — Le roi télégraphie à la reine Augusta, que le prince royal et le prince Frédéric-Charles sont élevés à la dignité de feld-maréchal, titre porté pour la première fois dans la maison Hohenzollern. Le général Moltke est nommé comte.

Sarrebruck, 25 octobre. — Les prisonniers français passeront par notre ville à raison de cinq trains par jour de 20.000 hommes chacun. On dit qu'on aurait trouvé à Metz 3.000 canons et 40 millions de fr. De grandes quantités de vivres ont été expédiées d'ici et de Luxembourg.

Cassel, 31 octobre. — Le maréchal Bazaine et sa suite sont arrivés ici.

Les maréchaux Canrobert et Mac-Mahon sont attendus.

Le 2<sup>e</sup> corps de l'armée de Metz escortera les prisonniers. Deux corps iront à Paris. Quatre autres corps seront répartis entre les armées allemandes au nord et au sud de Paris.

Dépêche du *Times*.

La capitulation de Metz s'est faite aux mêmes conditions que celle de Sedan. Le nombre des officiers français est de 4.000.

Le 28, le prince Frédéric-Charles est entré dans Metz, tambours battant et enseignes déployées. Les étrangers ne seront pas admis dans la ville avant le 29 ou le 30. Les Prussiens ont trouvé 400 pièces de canon et 100 mitrailleuses.

Une dépêche de Cassel, du 31 octobre, annonce que l'impératrice est arrivée incognito à Willemshœ. Le général Clarn était avec elle. Elle a eu une entrevue avec l'empereur.

On télégraphie de Londres, le 2 octobre :

Une entrevue, qui aurait eu lieu entre le comte de Paris et le comte de Chambord, est absolument démentie.

Le pont de Strasbourg à Kehl est rétabli.

Les opérations du siège de Neuf-Brissach sont commencées.

Le Pape a envoyé aux nonces à l'étranger une circulaire pour se plaindre de l'occupation militaire du Quirinal. Il laisse entrevoir qu'il sera forcé de quitter Rome.

Le frère du maréchal Bazaine, qui habite Tours depuis plusieurs mois, vient d'adresser la protestation suivante à MM. les membres de la Délégation de Tours.

A MM. CRÉMIEUX, GLAIS-BIZOIN ET L. GAMBETTA, membres du gouvernement, à Tours.

Messieurs,

Celui qui écrit ces lignes ne serait pas le frère du maréchal Bazaine, que, le connaissant comme il le connaît, il protesterait encore de toute la force de sa douleur contre les accusations sans preuves de votre proclamation au sujet de la capitulation de Metz.

Le maréchal Bazaine n'a pas trahi. Cela est impossible. Voilà quarante ans qu'il sert glorieusement la France, partout, même au Mexique, Messieurs, comme le dira l'histoire qui fera la lumière sur ce point, comme sur d'autres : voilà quarante ans qu'il donne, au vu et su de toute l'armée, l'exemple éclatant des vertus d'un chef et d'un soldat. Ce n'est pas après quarante ans d'une vie militaire sans tache, que le maréchal manquera à l'honneur. Cela n'est pas ! cela est impossible !

Je parle ici, Messieurs, au nom de quelque chose qui ne peut et ne doit pas plus capituler que la République française, au nom de la justice, réfléchie et impartiale. Cette justice dira que le maréchal doit être entendu avant d'être condamné ; elle dira que, depuis deux mois et demi, complètement isolé de la France, il n'a pu recevoir du Gouvernement ni un avis, ni un homme, ni un pain ; elle dira qu'il a résisté jusqu'à complet épuisement de vivres, épuisement annoncé au Gouvernement

sans que celui-ci ait pu y remédier. Elle dira encore que le maréchal, qui a affronté cent fois la mort avec cette froide intrépidité admirée de tous, a tenté tous les efforts suprêmes que commandait l'honneur de l'armée.

Le jour se fera prochainement, Messieurs, sur les actes du maréchal. Vous ne l'avez pas entendu. Jusque-là, je proteste, et protesterai avec toute l'énergie de mon âme de patriote et de frère.

BAZAINE.

### GARIBALDI EN FRANCE.

Une personne qui arrive des Vosges confirme, en les complétant, les renseignements que l'*Univers* avait donnés d'après une correspondance de Besançon :

Nommé général en chef des francs-tireurs de l'Est par la délégation de Tours qui avait commis la faute d'accepter son compromettant concours, M. Garibaldi s'est rendu à Besançon pour conférer avec le général Cambriels et avec MM. Grévy, président du comité de défense de l'Est, et Ordinaire, préfet du Doubs. Il a été escorté, à son arrivée, par la compagnie franche de Marseillais dite l'*Egalité*. Après cette compagnie, c'était le tour des francs-tireurs bretons de faire le service auprès de M. Garibaldi. M. le préfet du Doubs a fait demander une compagnie à M. Domalain, ancien lieutenant de vaisseau, qui commande le bataillon des francs-tireurs bretons, fort de cinq compagnies. M. Domalain s'est rendu auprès de M. Ordinaire et a décliné cet honneur dans les termes suivants :

« Je regrette, Monsieur le préfet, pour la première fois que vous me demandez un service, d'avoir à vous opposer un refus formel : je suis Français, je suis Breton, je suis catholique ! si vous me demandiez de commander un peloton pour fusiller M. Garibaldi, je le ferais avec plaisir ; mais pour lui rendre les honneurs, non ! Puisque vous connaissez M. Garibaldi, Monsieur le préfet, gardez-le pour vous ; quant à moi je ne le connais pas. »

Devant ce refus énergique, M. Gambetta et M. Ordinaire se sont trouvés fort embarrassés de leur vieil aventurier, et M. le ministre de la guerre aurait certainement voulu n'avoir jamais accepté ses services et surtout ne l'avoir pas nommé à l'étourdie général en chef des francs-tireurs de l'Est.

Les autres corps de francs-tireurs n'ont pas été moins nets que les Bretons : ils ont refusé catégoriquement le général que leur donnait la délégation de Tours, et les compagnies franches de l'Alsace ont député M. Keller au général Cambriels pour le prévenir que, si M. Garibaldi mettait les pieds en Alsace, elles le feraient fusiller.

Pour sortir le gouvernement d'embarras, le général Cambriels a donné à M. Garibaldi le commandement de la compagnie de Marseillais, qu'il était sur le point de dissoudre à cause de son indiscipline, et des gardes mobiles de Nice. C'est à ces deux corps que se résume le commandement en chef de M. Garibaldi, et c'est avec eux qu'il s'est établi à Dôle.

### LE CABINET NOIR.

Le Gouvernement déchu a toujours nié l'existence de ce cabinet noir où les lettres des

particuliers étaient décachetées et lues. Une lettre de M. Persigny à l'ex-empereur, publiée dans les *Papiers et correspondance de la famille impériale* (première livraison), prouve l'existence de ce cabinet. On y lit, en effet :

« J'aurais voulu vous parler d'un sujet délicat. J'ai reçu des révélations au sujet du service de ce qu'on appelle le cabinet noir, par le chef de bureau. Cet homme a besoin de son pain ; il ne faut donc pas révéler à ses chefs les observations qu'il m'a faites. »

La note suivante, publiée dans une autre livraison des *Papiers et correspondance*, etc., dont l'authenticité est établie par les annotations de la main de Bonaparte, fournit une nouvelle preuve de l'existence du cabinet noir, en donnant de curieux détails sur les agents de cet odieux service.

Les facteurs de la poste Hennoq, Pesicy, Basson, Hondé, Thibault, desservant les rues de Varennes, Bellechasse, Saint-Nicolas-d'Antin, Caumartin, de la Chaussée-d'Antin, sont engagés à prix d'argent dans la police secrète du ministère de l'intérieur, dirigée par M. Saint-Omer.

Leur service consiste à livrer la correspondance des personnes qui leur sont désignées. Ils sont aidés pour cela des concierges engagés comme eux dans la même organisation. Ils entrent à chaque distribution dans la loge de ces concierges, y déposent leurs lettres, s'il y a lieu, et viennent les reprendre à la distribution suivante. De cette manière, ils échappent aux soupçons ; car ils peuvent être menés chez ces concierges, pour la remise des lettres destinées aux locataires de la maison. On ne connaît pas les aides des facteurs de la rive gauche ; ceux de la rive droite sont aidés par les concierges :

- Pierre, rue d'Anjou, 9.
- Orsier, id. 3.
- Piusoy, id. 53.
- Niaux, rue Chaussée-d'Antin, 2.

Les lettres reçues par ces concierges sont le plus souvent portées en voiture, chez M. Saint-Omer, rue Las-Cases, 18, qui les ouvre, en prend copie, s'il y a lieu, les remet en état, et elles sont remportées par le concierge, qui les remet au facteur à la distribution suivante. On n'a pu savoir si le facteur qui dessert l'avenue Montaigne et l'avenue d'Antin est entré au service de la sûreté publique. Si on a dû se passer de lui, on a eu évidemment le concours des concierges des maisons où se trouvaient les personnes dont on avait intérêt à lire les correspondances.

En général, ces opérations sont faites avec secret et habileté ; il paraît cependant qu'elles n'ont pas tout-à-fait réussi dans la rue Caumartin, où une femme dont la correspondance était ouverte a provoqué une enquête dirigée par M. Badestrino lui-même pendant plusieurs jours, mais qui n'a amené aucun des résultats qu'on attendait.

Pour les articles non signés : P. GODBT.

## Faits Divers.

Le Gouvernement de la défense nationale Décrète :  
A l'avenir, la décoration de la Légion-d'Hon-



neur sera exclusivement réservée à la récompense des services militaires et des actes de bravoure et de dévouement accomplis en présence de l'ennemi.

— Il paraît que les difficultés renaissent à Marseille. Le conseil départemental des Bouches-du-Rhône est dissous par un décret. Le citoyen Alphonse Gent est nommé préfet, avec pleins pouvoirs civils et militaires, en remplacement de MM. Esquiros et Delpech, démissionnaires, et chargé de l'exécution du décret. Le citoyen Gent est arrivé à son poste.

— On regarde comme fort douteux le bruit, signalé par divers journaux, que les Prussiens se disposeraient à tenter le bombardement de Paris. Tous leurs travaux semblent plutôt indiquer des dispositions défensives qu'offensives.

— D'après le journal les *Nouvelles*, le général Trochu, qui n'avait pas encore communiqué jusqu'ici son plan aux membres de la défense nationale, l'aurait fait dans la journée du 28 octobre. On ajoute que la confiance des collègues de l'honorable général a été complète dans les dispositions dont il leur a fait connaître l'ensemble. Cette satisfaction se serait même traduite par des applaudissements.

— L'héroïsme de Châteaudun a vivement impressionné les Parisiens.

— Il est fortement question d'une application redoutable pour l'ennemi d'une toute récente découverte de la physique.

Un savant anglais, M. Tyndall, a constaté que l'interposition devant un foyer de lumière et de chaleur, tel que le soleil ou l'arc voltaïque (lumière électrique) d'une solution d'iode dans le sulfure de carbone, éteignait absolument la lumière, tout en laissant passer la chaleur.

Un globe de verre comme celui dont se servent les cordonniers pour concentrer la lumière, étant rempli de cette solution, si l'on place au foyer de cette sorte de lentille de l'amadou ou du fulmi-coton, ces substances prennent feu, bien que plongées dans l'obscurité la plus complète. Cette expérience a été faite l'hiver dernier aux conférences de la Sorbonne.

Or il paraît avéré qu'un physicien a su disposer une sorte de *miroir ardent électrique*, formé de lentilles à échelons dans le genre de celles des phares, au moyen duquel il concentre, à la distance d'une lieue, les rayons calorifiques d'une batterie de cônes voltaïques incandescents, après les avoir isolés de toute radiation lumineuse.

Il peut ainsi, à une lieue de distance, promener sur le front des bataillons, à travers les batteries d'artillerie et les convois de munitions une force incendiaire absolument invisible dans sa source.

C'est le prodige d'Archimède incendiant la flotte de Marcellus dans la rade de Syracuse, au moyen de miroirs ardents, mais mille fois plus redoutable dans son renouvellement sous les auspices de la science moderne.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Un de nos compatriotes, M. Nussard, qui habite Paris depuis longues années, nous a adressé par le dernier ballon, la lettre suivante :

Hôpital militaire de Vincennes,  
le 20 oct. 1870.

Monsieur Paul Godet,

Comme vous, natif de Saumur, je viens, au nom des sentiments qui m'ont guidé dès la déclaration de la guerre actuelle, vous prier, lorsque vous en trouverez les moyens, d'avoir la bonté de me faire connaître le lieu où se trouve en ce moment la légion de notre département (Maine-et-Loire).

Suivant vos instructions, je ferai tout ce qui dépendra de moi pour me rendre au milieu de nos braves concitoyens.

Je désire qu'ils sachent, par la voie de votre journal, ainsi que par celle du *Journal de Maine-et-Loire*, que je me rendrai dans leurs rangs, pour me dévouer corps et âme aux soins des malades et des blessés. Je leur offrirai le cœur d'un père et l'intérêt d'un ami généreux.

Depuis mon engagement, qui remonte au début de la guerre, j'ai passé par des épreuves qui, aujourd'hui, me permettent de rendre des services ici à un grand nombre de malades et de blessés de tous genres.

J'éprouve le besoin, pour le même motif, de me trouver parmi les combattants de Maine-et-Loire, et particulièrement de ceux qui m'ont suivi dans ma carrière; je leur donnerai des preuves que mon énergie du passé n'est pas encore éteinte.

Au besoin, ils me verront dans leurs rangs, le fusil à l'épaule et la cartouchière garnie, ou bien encore, au service des batteries, tous ensemble nous n'aurons qu'un drapeau et qu'un mot de ralliement: chacun de nous recommandera son âme à Dieu, et tous ensemble nous dirons: « Il faut vaincre ou mourir pour la défense de la Patrie. »

J'attendrai, monsieur, l'honneur de votre

réponse avec intérêt, quand vous le trouverez possible, et aussitôt je me fournirai les moyens utiles pour me rendre au lieu que vous me désignerez, soit en bravant les balles de nos ennemis, ou, notamment, en suivant les bords de la Loire dans une frêle embarcation.

Recevez, Monsieur, etc. NUSSARD,  
ancien négociant à Saumur.  
(Né à Saumur, le 15 octobre 1802).

P.S. — Je prie ma famille et mes amis, d'accepter mes souvenirs et mon estime, et j'ajoute que, malgré mes fatigues de tous les jours, ma santé demeure parfaite.

Nous nous sommes empressé de répondre au désir de notre généreux compatriote. Espérons que nos renseignements lui parviendront. Si M. Nussard peut réaliser ses projets, tous ne peuvent qu'y gagner: son cœur sera heureux; il se trouvera au milieu de jeunes gens qui lui rappelleront ses anciens amis, son pays, ses vieilles relations, et nos jeunes mobiles se trouveront bien des soins d'un compatriote expérimenté et dévoué.

L'emprunt départemental de 400,000 fr. est clos et couvert. Le chiffre de la dernière liste s'élevait à 403,600 fr.

### GARDE NATIONALE SÉDENTAIRE DE SAUMUR.

Le commandant de la garde nationale sédentaire ne peut quitter MM. les officiers et gardes nationaux du bataillon de Saumur, sans leur témoigner les sentiments de profonde sympathie qu'il conserve pour eux et pour leur patriotique esprit d'ordre et de discipline, qu'il ne cessera de proposer pour modèle au nouveau corps dont la direction lui est confiée.

En vous faisant mes adieux, Messieurs, je suis heureux de vous renouveler l'expression de mon affectueux dévouement.

Saumur, le 1<sup>er</sup> novembre 1870.

Le chef de bataillon, VÉTAULT.

### AVIS ADMINISTRATIF.

#### Composition de la liste générale du jury.

Un décret du Gouvernement de la défense nationale, en date à Paris, du 14 novembre 1870, ordonne que le décret de l'Assemblée nationale, du 7 août 1848, sur le jury, sera provisoirement remis en vigueur.

En conséquence l'administration municipale informe les habitants de la ville de Saumur que la liste générale du jury va être dressée conformément au décret du 7 août 1848.

L'article 1<sup>er</sup> de ce décret est ainsi conçu :

« Tous les Français, âgés de 50 ans, jouissant des droits civils et politiques, seront portés sur la liste générale du jury, sauf le cas d'incapacité ou de dispense prévu par l'article suivant. »

» Article 2. Ne peuvent être jurés :  
» 1<sup>o</sup> Ceux qui ne savent pas lire et écrire le français. »

Pour faciliter la composition de la liste générale du jury et éviter des réclamations, les personnes désignées sous l'article 2<sup>o</sup> précité de ce décret, sont instamment priées de se faire inscrire au secrétariat de la Mairie de Saumur. Fait à l'Hôtel-de-Ville, le 31 octobre 1870.

Les membres du conseil municipal faisant fonctions de maire,

Signé : BODIN, COMBIER, LABICHE.

Pour chronique locale et faits divers : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Tours, 3 nov. 1870, 1 h. soir.

Intérieur à préfets et sous-préfets.

Hier, les Prussiens ont tenté l'investissement de Belfort par Giromagny, où un bataillon des mobiles de la Haute-Saône n'a tenu qu'une heure et demie, et par Roppe où l'ennemi a eu le dessous et n'a pu emporter le village, défendu par mobiles du Rhône. On dit au moins 150 ennemis hors de combat, dont un officier supérieur. Nos pertes beaucoup moindres.

En Normandie près de Suzoy avant-poste de mobiles de l'Oise a eu engagement avec uhlans, 12 ennemis restés sur le terrain.

Uhlans en reconnaissance à Gournay sont repartis brusquement voyant risque d'être surpris.

Pour dernières nouvelles : P. GODET.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

— Depuis la cure du Saint-Père par la douce *Revalésière Du Barry*, et les adhésions de beaucoup de médecins et d'hôpitaux, nul ne pourra plus douter de l'efficacité de cette délicieuse Farine de Santé, qui guérit, sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dissenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxions, et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessies, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72,000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. — En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25 ; 1/2 kil., 4 fr. ; 1 kil., 7 fr. ; 6 kil., 32 fr. ; 12 kil., 60 fr. — La *Revalésière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses, 2 fr. 25 ; de 576 tasses 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TEXIER, place de la Bi-lange, COMMON, rue St-Jean, GONDRAND, rue d'Orléans, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du BARRY, et Co., 26, place Vendôme, Paris. (444)

P. GODET, propriétaire-gérant.

### A VENDRE OU A LOUER

Présentement,

DEUX MAISONS, situées rue Basse-Saint-Pierre, appartenant à M. Baudry.

UNE MAISON, située au Pont-Foucharde, avec jardin bien arboré. S'adresser à M. PINEAU-PRIER, rue des Payens, n° 3. (372)

### A VENDRE OU A LOUER

Pour entrer en jouissance à la Toussaint prochaine,

LA BRASSERIE DE ST-FLORENT,  
Près Saumur. (181)

POUR ÉVITER  
LES CONTREFAÇONS  
DU  
**CHOCOLAT-MENIER**  
IL EST INDISPENSABLE  
D'EXIGER  
LES MARQUES DE FABRIQUE  
avec  
le véritable nom

### PETITE MAISON ET JARDIN A LOUER

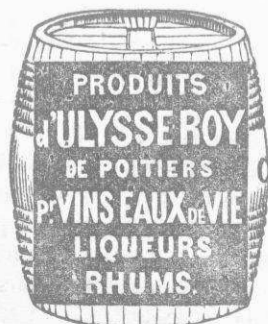
PRÉSENTEMENT,

Montée du Château, vis-à-vis de la Retraite. S'adresser, à la Retraite. (373)

### LEÇONS DE DESSIN

PEINTURE, AQUARELLE.

A. MERCIER, rue du Prêche, 5, Saumur. (374)



**GLUTEN-VÉRON**  
Potage breveté  
**ROY & BERGER**  
de Poitiers.

RIELLANT,  
Dentiste,  
Quai de Langes, 157, à Saumur.

**EAU DENTIFRICE**  
PERFECTIONNÉE DU DOCTEUR  
**J.V. BONN**  
Fournisseur breveté de S. M. l'Impératrice  
Ces produits sont vendus 40 pour cent moins cher que les produits analogues; — au point de vue du parfum et des propriétés, ils ne le cèdent en rien aux spécimens les plus renommés, si même ils ne les surpassent.  
Chez Les Coiffeurs et Parfumeurs. — Paris, Province, Strasbourg, GROS, DÉTAIL, 44, rue des Petites-Ecuries, PARIS.

**A LOUER**  
Présentement,  
**MAISON OU PORTION DE MAISON**  
GARNIE OU NON-GARNIE,  
Rue du Marché Noir.  
S'adresser au bureau du journal.

**A LOUER**  
PRÉSENTEMENT,  
UNE VASTE MAISON, avec servitudes, très-belles caves, cour et jardin, situés à Doué, contenant environ 35 ares.  
S'adresser à M. André RULLIER-GUYON, propriétaire à Doué. (371)

**A LOUER**  
PRÉSENTEMENT,  
UN APPARTEMENT, composé de deux pièces, avec jardin, situé rue des Capucins, maison Jagot  
S'adresser au Directeur de l'usine à Gaz de Saumur. (359)

**DURAND**  
Armurier à Saumur,  
Informe sa clientèle qu'il vient de recevoir de fabrique une grande quantité de Chassepots, revolvers et cartouches de tout calibre.  
Le tout à très bon compte.

## CHARBONS DE TERRE

Anglais et Français.  
**COKE ET CHARBON DE BOIS.**

La Compagnie des Mines de Blanzy a l'honneur d'informer ses clients, qu'elle continuera à vendre du coke comme par le passé, quoiqu'elle ne renouvellera pas le traité qu'elle a avec l'Usine à Gaz de Saumur.

On trouvera également dans son magasin, quai Saint-Nicolas, des charbons de terre français et anglais de toutes qualités, ainsi que des charbons de bois.

Pour les renseignements et commandes, s'adresser à M. Paul JEUNETTE, représentant de la susdite Compagnie. (364)

Saumur, P. GODET, imprimeur.